



## AVANTAGE N°1

Bénéficiez de conditions préférentielles  
en réservant par votre CE

JUSQU'À

**-20%**<sup>(1)</sup>

en réservant par votre CE



## AVANTAGE N°2

Payez en Chèques-Vacances

Les sommes payées  
en Chèques-Vacances sont bonifiées  
de 10% ou de 20%

**100€ = 110€**

ou **100€ = 120€**<sup>(2)</sup>

### Avec le Chèque-Vacances et Pierre & Vacances, cumulez les avantages

Evasion montagne, campagne, mer ou villes, Pierre & Vacances a forcément la solution à votre envie de vacances. Nos résidences et villages idéalement situées vous proposent des appartements prêts à vivre, entièrement équipés avec des services inclus et à la carte pour personnaliser votre séjour.

Avec votre comité d'entreprise et Le Chèque-Vacances cumulez encore plus d'avantages sur les locations en France et en Espagne chez Pierre & Vacances.

0 891 700 220

Service 0,25 € / min  
+ prix appel

ce.groupepvc.com

Identifiant

Mot de passe

(1) Ces remises s'appliquent sur les prix publics de l'hébergement seul pour des séjours semaine ou courts séjours et sont cumulables avec les offres catalogues sur un stock d'appartements alloué à cet effet.

(2) 100 € = 110 € - 100 € = 120 € Bonifications de 10% ou de 20 % des sommes payées en Chèques-Vacances valables sur le tarif individuel pour la marque Pierre & Vacances résidences et villages, (hors Pierre & Vacances Premium, Maeva et Adagio). Offres soumises à conditions indiquées sur l'encart Pierre & Vacances des chèquiers Chèques-Vacances ANCV.